

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **9 septembre 2019, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

403, chemin de la Petite-Rivière

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 10.1 – Grille des spécifications no. 60 :

Accepter que la marge de recul arrière minimum soit de 8,5 mètres au lieu des 9 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 8^e jour d'août 2019

Céline LeBlanc
Greffière